

COMMUNE DE GUENVILLER

Guenviller, le 29 juin 2024

CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 6 juin 2024 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le vendredi 14 juin 2024 à 19 heures.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

- Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 24 mai 2024
- Point n° 1** – DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE
- Point n° 2** – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX DE BARST
- Point n° 3** – ADHESION MISSION RGPD AU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE
- Point n° 4** – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE HOMBOURG
- Point n° 5** – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC ENEDIS
- Point n° 6** – DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE
- Point n° 7** – DIVERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

Etaient présents : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, Thomas BETTING, Alain KLEINHENTZ, Patrick MIESZKALSKI, Yves BROQUARD, Sabrina MULLER, Sandrine LEFEBVRE

Etaient absents : William CANADA, Catherine HOMBACH, qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL, Christian FORTHOFER, qui a donné procuration de vote à Alain KLEINHENTZ, Betty BROQUARD, Mathieu MUHR.

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

Point n° 0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 24 mai 2024

Le compte rendu, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 1 – DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

L'Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Hombourg-Haut, Seingbouse et Guenviller organise une sortie au Musée de la Guerre de Gravelotte, le 28 juin prochain. Cette sortie concerne les élèves du cycle 3 de l'école de Guenviller ; l'équipe pédagogique a été informée et adhère à ce projet de transmission de mémoire envers la jeunesse. La sortie qui inclut le transport en bus, la visite du musée et le repas de midi est entièrement gratuite pour les familles. L'Union des Anciens Combattants sollicite une subvention de 10 € par élève participant et enverra les éléments financiers à l'issue de la sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à procéder au versement de cette subvention de 10 € par élève participant.

Point n° 2 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX DE BARST

Le Conseil Municipal, conformément à la législation en vigueur, donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport relatif à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023 comprenant les indicateurs techniques et financiers. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Point n°3 - ADHESION MISSION RGPD AU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

En 2018 la commune de Guenviller avait signé une convention de mutualisation avec le centre de gestion de la Meurthe et Moselle (CG 54). Depuis cette date, le centre de gestion de la Moselle a également accepté de proposer les mêmes services.

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Moselle (dit le « CDG57 »).

Il rappelle que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.




Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.




Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le montant du forfait annuel, compte tenu de la masse salariale, pour la mise en place, est de 750 € suivi d'un forfait de 250 € les années suivantes.

M. le Maire propose à l'assemblée

-  de mutualiser ce service avec le CDG 57,
-  de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
-  de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :



-  d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG57
-  d'autoriser M. le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
-  d'autoriser M. le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Point n° 4 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE DE HOMBOURG

M. le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux de requalification de la rue de Hombourg et de mise en souterrain des réseaux secs.

Ces travaux concernent la partie de rue depuis la rue du Stade jusqu'à l'entrée du village coté Hombourg. Ils englobent la réfection des trottoirs, la mise en souterrain des réseaux d'électricité basse tension, du réseau de fibre et de l'éclairage public avec le raccord en souterrain des habitations. Le cabinet MK Etudes dans son étude d'avant-projet estime le montant total des travaux à 490 821,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-  accepte l'avant-projet présenté
-  autorise M. le Maire à procéder à la consultation des entreprises

Point n° 5 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC ENEDIS

Les travaux d'enfouissement de la rue de Hombourg comprennent la mise en souterrain du réseau basse tension dont le gestionnaire est Enedis. Depuis quelques années, si les communes souhaitent récupérer la TVA sur cette partie, Enedis doit être maître d'ouvrage de la pose de la partie électricité basse tension. Pour éviter d'avoir deux bureaux d'étude différents, deux entreprises différentes, il est proposé d'effectuer un

groupement de commande pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés. Enedis nous a proposé une convention de groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ d'accepter la convention de groupement de commande avec Enedis pour la réalisation de travaux à ouvrages mutualisés pour l'enfouissement des réseaux de la rue de Hombourg
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

Point n° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE

Au point n°4, il vous a été présenté l'avant-projet des travaux de requalification de la rue de Hombourg et de l'enfouissement des réseaux secs.

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Département pour une subvention dans le cadre du programme Ambition Moselle

Les différentes dépenses liées au projet se répartissent comme suit :

	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	19 059
Travaux	405 512
	424 571

Il présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

Financement	Pourcentage	Montant €
FISC ccfm	9%	39 688
Selem	11%	45 000
Ambition Moselle	40%	169 942
Commune (autofinancement)	40%	169 942
Total	100%	424 571

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ✚ Approuve le projet présenté et son plan de financement
- ✚ Sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du programme Ambition Moselle
- ✚ S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
- ✚ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 et suivant
- ✚ Autorise M. le Maire à procéder aux travaux
- ✚ Autorise M. le Maire à signer les différents documents en rapport avec cette demande

Point n° 7 – DIVERS

- Reconnaissance de Guenviller en état de catastrophe naturelle pour la période du 16 au 21 mai 2024
- Organisation de matinée « Village propre »
- Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives des dimanches 30 juin et 7 juillet

- Dossier de présentation pour le jury départemental Villes et Villages fleuris
- Contrat d'assistant éducatif germanophone
- Association « Art en mouvement » qui occupera la salle de sport à partir de septembre
- Réunion jobs d'été mercredi 19 juin : au nombre de 6

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 19h54.

Affiché le 27 juin 2024.